



A Liège (Ans), le 24/05/2018 :

Les rendements et valeurs locatives de tous types de biens immobiliers (Habitations, commerces, usines, bureaux, entrepôts, ...)

Par L. Hamoir, professeur d'expertise immobilière

Durée de la formation : 4 heures

Accréditation FSMA: 2 points pour les courtiers d'assurance
Agréation IPI: 4 points pour les agents immobiliers (voir site EDUX)
Agréation Conseil Fédéral: 4 points pour les géomètres-experts
Ordre des architectes : 3 points pour les architectes



Profitez des chèques-formation et ne payez que 60€ HTVA!

Contenu de la formation :

1. Introduction sur l'immobilier commercial

- Qu'est-ce que l'immobilier commercial ?
- Pourquoi la méthode du rendement ? Quid de celle des points de comparaison ?
- Comment assurer ce type de bien ? Pour quelle prime ?
- Comment différencier les aménagements locatifs à assurer...

2. La méthode du rendement/La méthode par capitalisation

- Définitions, différences entre rendement et capitalisation.
- Définitions, déterminations et utilisations de :
 - La valeur locative
 - Le taux de rendement et le taux de capitalisation
 - Des frais d'achat
 - Des charges locatives
 - Les limites de la méthode
 - La couverture en assurance, la prime

- La méthode du rendement appliquée

3. Les publications des grands groupes de Real Estate en Belgique

- Où trouver l'info ? Quelles données y trouver et comment s'en servir?
- Les grands indicateurs : définitions.
- Définitions et utilisations des Prime Rents, Prime Yields, la pondération des surfaces commerciales...
- Applications.

4. Le cas des maisons de rapport

Est-ce un cas à part ? Comment l'approcher ? A quoi être attentif ? Quels taux utilisés ? La couverture en assurance, la prime, l'abandon de recours, ...

Acquis prévus par la formation :

Au terme de la formation, les participants :

- Auront acquis ou amélioré leurs performances dans les techniques ou conseils qu'ils sont amenés à apporter à leurs clients.
- Auront connaissance détaillée des techniques ad hoc.
- Seront en mesure de rendre opérationnel sur terrain les techniques acquises et de mesurer leur efficacité dans les rapports.
- Auront pu échanger leur expérience professionnelle.

Remarque pour les courtiers d'assurance :

Cette formation entre partiellement dans le cadre de l'article 270 §1 et est conforme aux nouvelles règles de conduite pour les intermédiaires d'assurances (article 277 de la loi du 4 avril 2014). Branches 8 et 9.

Copyright 2018:

Cette formation, son contenu et le syllabus ont été créés et réalisés par Luc Hamoir; toute reproduction ou utilisation professionnelle est interdite sans l'accord express et écrit de l'auteur.

Inscrivez-vous à l'adresse suivante: www.gexham.be

De 13h à 17h

[Plan d'accès](#)

Coordonnées de paiement : BE85 001-7059590-06